

Chaque élève peut emprunter deux livres à la fois.

La durée du prêt est de quinze jours pour les romans ainsi que les livres documentaires et de trois jours pour les Bandes Dessinées.

Les dictionnaires, les encyclopédies, les publications de l'ONISEP, les nouveautés et les livres d'Art sont exclus du prêt.

L'ensemble des élèves ainsi que le personnel du collège peuvent emprunter des livres.

Il faut se faire inscrire sur B C D I qui est un logiciel de gestion des C D I. Pour cela, il faudra indiquer votre nom prénom classe adresse et n° de téléphone des parents.

Parallèlement, il faut renseigner la fiche de prêt qui se trouve à la fin du livre.

La Documentaliste vous indiquera la date à laquelle vous devez rendre le livre et vous demandera de la reporter dans votre cahier de textes.

